

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 34 BIS

Supprimer les alinéas 8 et 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition prévoyant que le président de la commission de sécurité et de défense nationale exerce ses fonctions à temps plein. Le volume d'activité de celle-ci ne le justifie pas.